TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

PÔLE EQUILIBRE DU TERRITOIRE - HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE - DISPOSITIFS CONTRACTUELS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES

04/03/2025

DOCUMENT SAISINE DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°10 TROYES

SOMMAIRE

P3 - AUTO-ÉVALUATION DES INCIDENCES DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT
P5 - SITES NATURA 2000 et ZNIEFF
P6 - ZONES HUMIDES ET ZONES A DOMINANTE HUMIDE
P7 - CONSOMMATION D'ESPACES ET ÉTALEMENT URBAIN
P8 - ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE
P9 - PAYSAGE ET PATRIMOINE
P10 - RISQUES TECHNOLOGIQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS
P11 - RISQUES NATURELS

AUTO-ÉVALUATION DES INCIDENCES DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

LOCALISATION DES ZONES CONCERNÉES

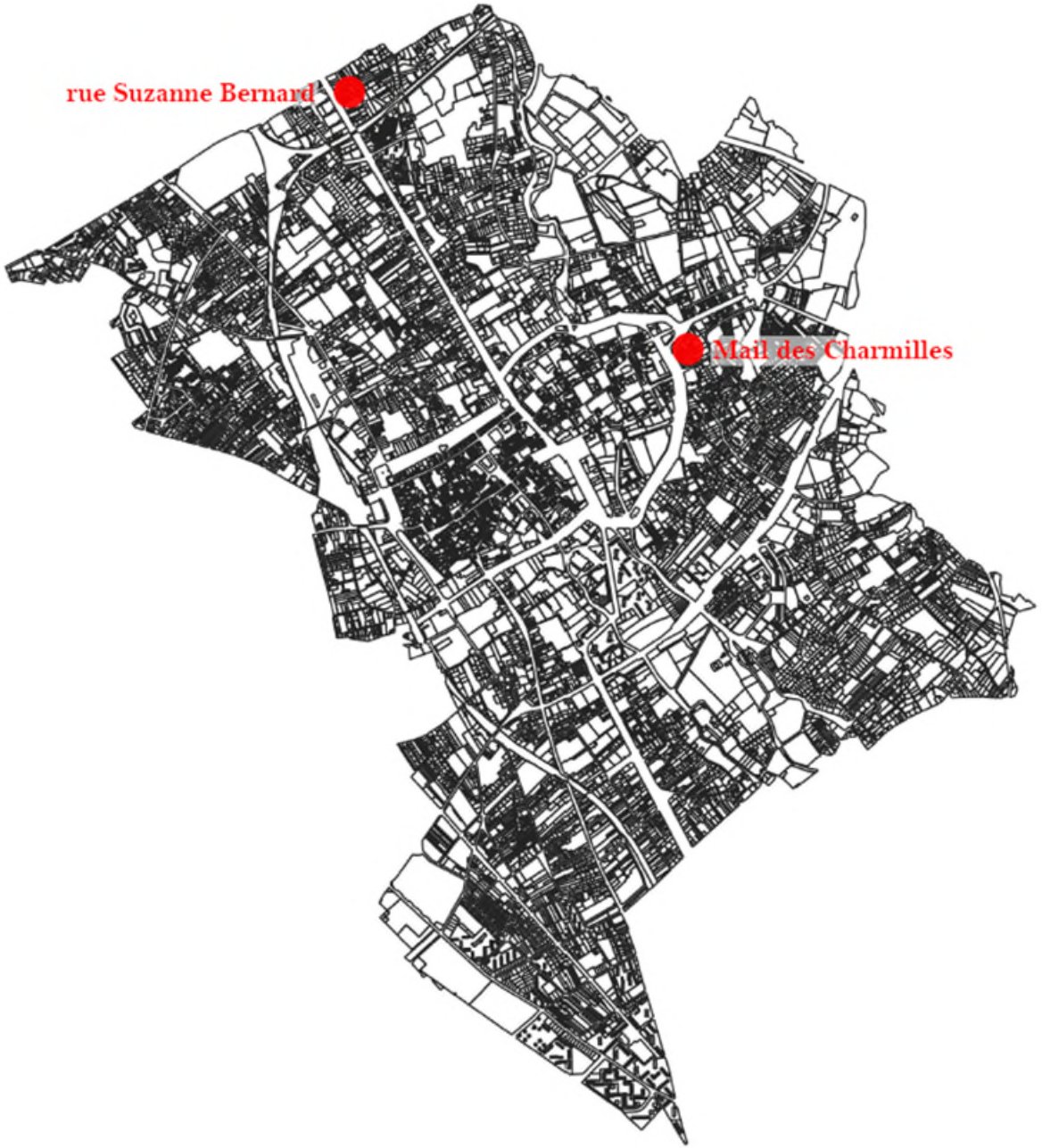

SITES NATURA 2000 et ZNIEFF

La commune de Troyes n’est pas concernée par une zone Natura 2000.

Elle est pas concernée par les Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Il n y a donc pas d’impact sur ces espaces naturels.

ZONES HUMIDES ET ZONES A DOMINANTE HUMIDE

Les secteurs rue Suzanne Bernard (1) et 78 rue Mail des Charmilles (2) sont situés sur une zone humide par diagnostic.

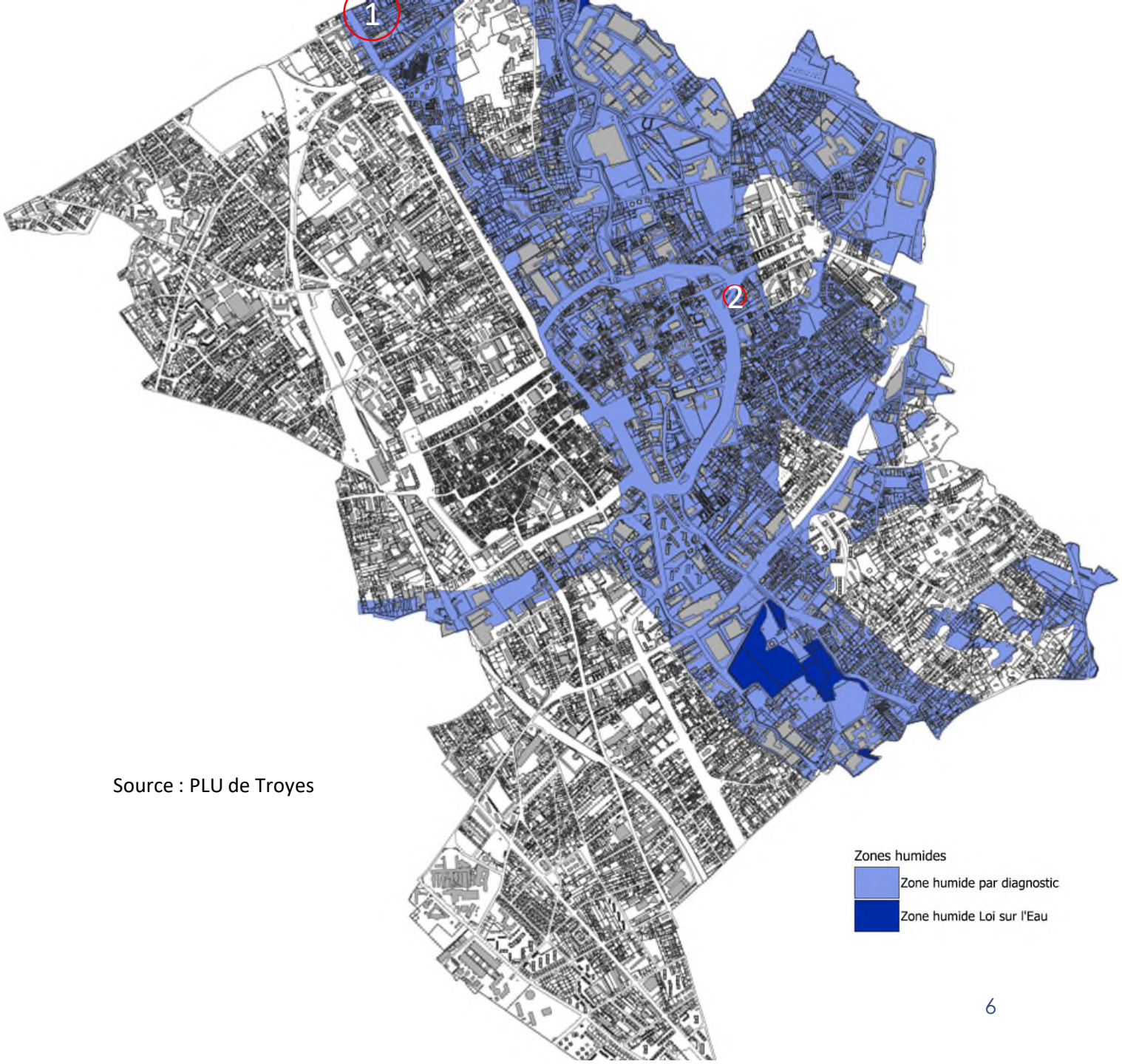

Source : PLU de Troyes

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

CONSOMMATION D'ESPACES ET ÉTALEMENT URBAIN

La modification simplifiée du PLU permet de retirer un espace vert protégé (L 151-19 du code de l'Urbanisme) sur une friche vacante et sur des pavillons déjà urbanisés.

Il n'y a donc aucun impact sur la consommation d'espace ni sur l'étalement urbain.

ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE

Eau potable :

Le réseau de distribution, propriété de la ville de Troues est constitué de stations de pompages situées à Courgerennes et de trois sources (production journalière de 40000m3), de deux réservoirs de stockage gravitaire situés au Hauts Clos (capacité de 36000m3) et de 200km de canalisations. Ce réseau dispose d'une capacité suffisamment importante pour assurer l'accueil de nouveaux habitants.

Assainissement :

Le réseau d'assainissement est propriété de la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole. La Compagnie Générale des Eaux possède un contrat d'affermage avec la CAT pour la collecte des eaux usées ainsi qu'un convention d'exploitation pour la station d'épuration. Le réseaux est unitaire en centre-ville et séparatif dans le reste de la commune et se compose de 400km de canalisations pour le réseaux d'assainissement, 15 postes de pompage rendus nécessaires par la faible pente généralisée du réseau et d'une station d'épuration situé à Barberey Saint Sulpice (Capacité de 290000 équivalents-habitants.)

Eaux pluviales :

Il y'a 140 km de canalisations pour le réseau d'eaux pluviales

La modification simplifiée n'a donc pas d'impact majeur sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les zones concernées par la modification simplifiée ne présentent pas d'éléments patrimoniaux protégés.

RUE SUZANNE BERNARD

MAIL DES CHARMILLES

Source : Troyes Champagne Métropole

RISQUES TECHNOLOGIQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

Il existe quatre risques technologiques identifiés :

- **Installations industrielles classées (ICPE)** : Deux installations non SEVESO manipulant des substances dangereuses. La modification simplifiée ne génère pas d'augmentation de ce risque.

- **Canalisations de transport de matières dangereuses** : Présentes sur la commune, sans augmentation de risque liée à la modification simplifiée.

- **Pollution des sols** : Cela ne concerne pas la modification simplifiée.

- **Rupture de barrage** : Dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé Troyes comme étant à risque pour cet aléa. La modification simplifiée n'a pas d'impact supplémentaire sur ce risque.

De plus, la modification simplifiée n'engendre ni nuisances nouvelles, ni pollution supplémentaire.

RISQUES NATURELS

PPRI

La modification simplifiée du PLU ne concerne pas l'implantation de nouvelles constructions dans le secteur du PPR. La friche de la Mail des Charmilles, quant à elle, se situe à l'extrémité de cette zone.

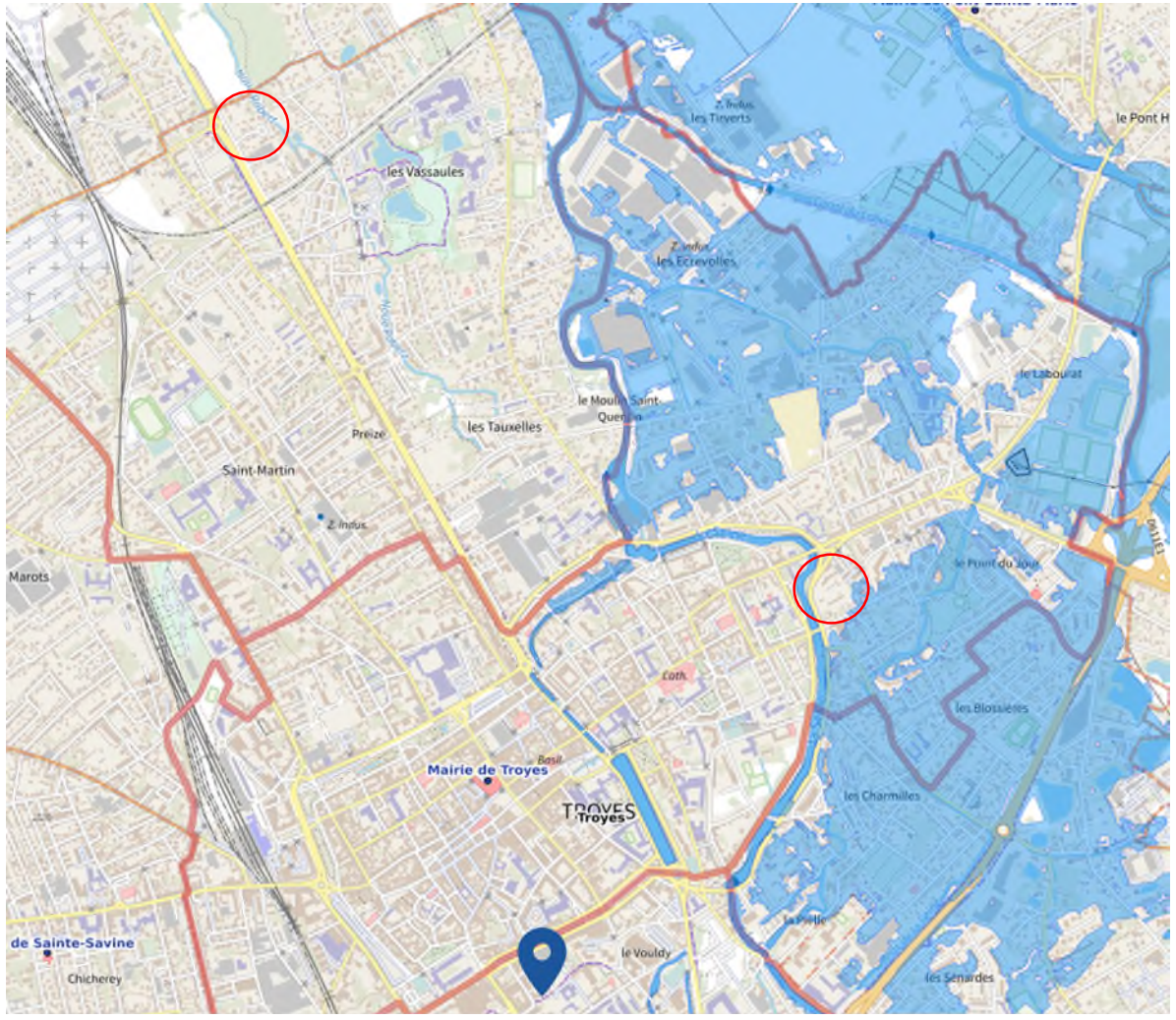

Source : DREAL

RISQUES NATURELS

Remontées de nappes

La modification simplifiée du PLU, de Mail des Charmilles (2) et la rue Suzanne Bernard (1) se localise dans les zones à risques liées aux remontées de nappe.

La friche de Mail des Charmilles, donc l'implantation de nouvelles construction est concernée.

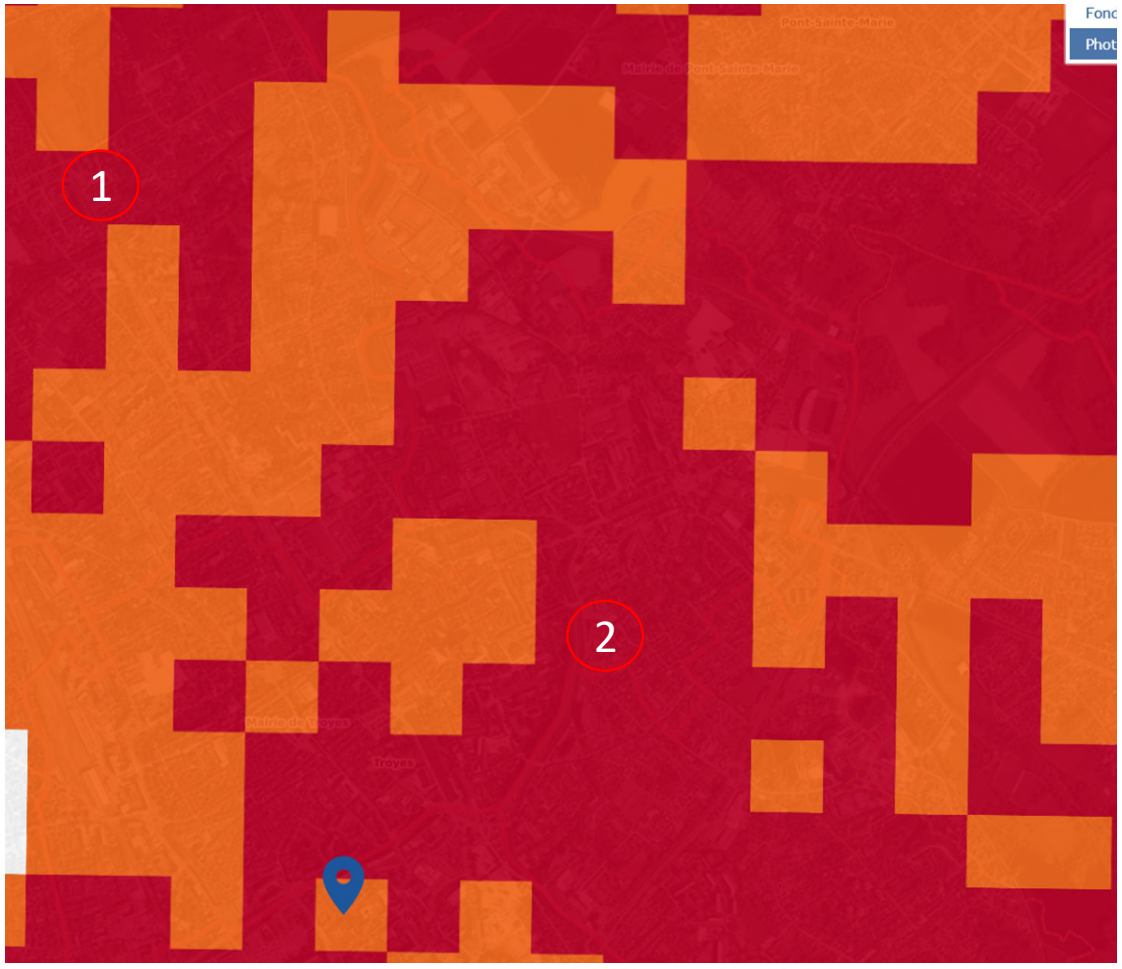

Légende :

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE
- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE
- Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
- Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
- Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
- Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Source : DREAL

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

RISQUES NATURELS

Zone d'aléa de retrait-gonflement des sols argileux

Les zones concernées par la modification simplifiée du PLU sont situées en zone d'aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux.

Cet aléa devra être pris en compte lors des études et aménagements futurs, avec la mise en place de mesures adaptées pour limiter les risques.

La modification simplifiée du PLU ne présente pas de risques supplémentaires sur ce cas.

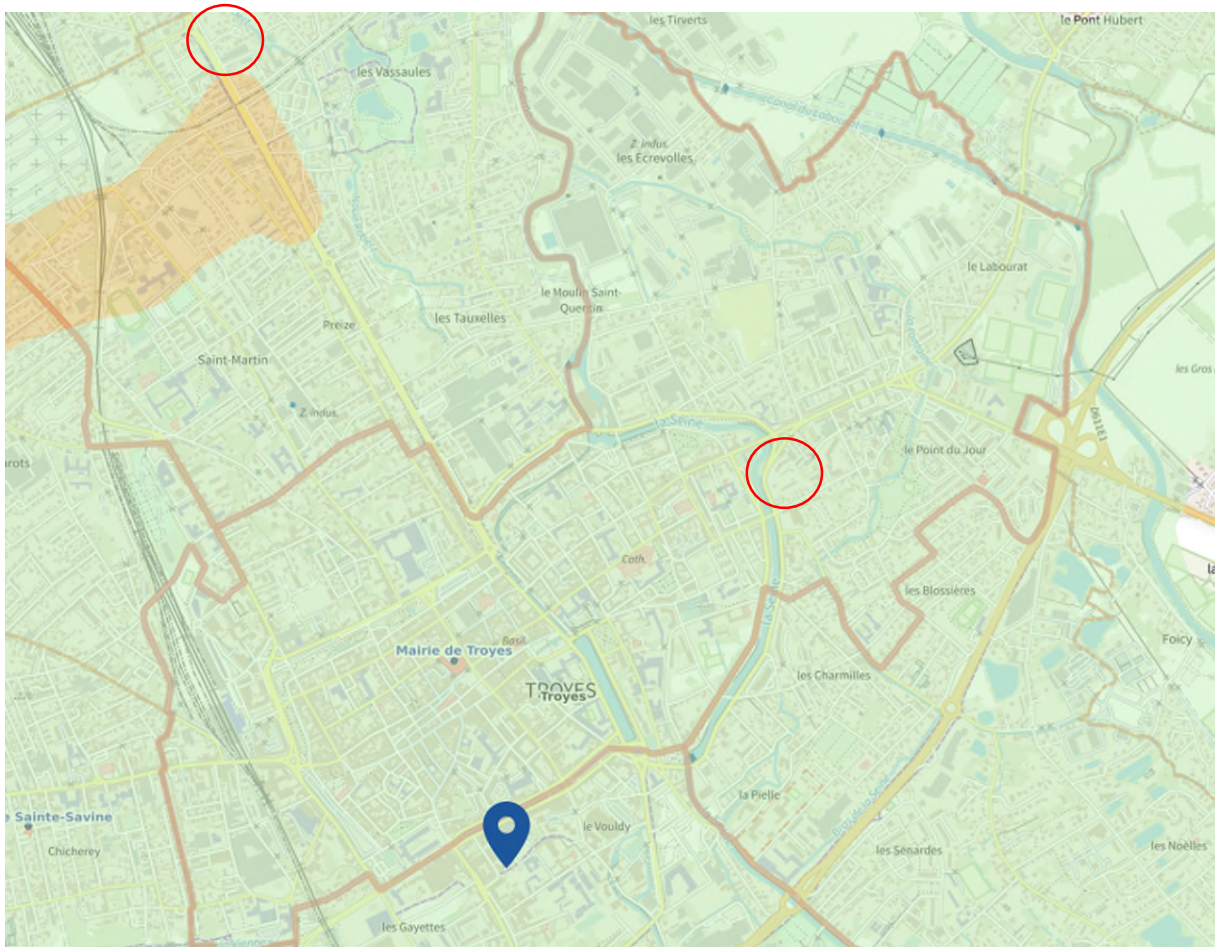

Source : DREAL